

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 janvier 2022**

Convocation a été faite le 5 janvier 2022

Secrétaire de séance : Mme Annelise MAZILLE

Excusés : M COLOMB Alex donne pouvoir à M SELIG Christophe, Mme PROTIERE Carole donne pouvoir à Mme FATOME Dominique, Mme JAY Marie-Noëlle donne pouvoir à Mme ROCHE Brigitte, M CORDIER Frank donne pouvoir à Mme PROST Mélanie.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

Sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire, le conseil municipal a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Finances

• **Ouverture de crédits d'investissement**

Madame le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Soit :

- chapitre 20 : 1 995.23€
- chapitre 21 : 66 402.79€

ACCORD A L'UNANIMITE

• **Taux d'imposition 2022**

Eu égard à la situation économique actuelle, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en cours qui seraient donc maintenus comme suit :

Taxe foncière	20.14% +13,97% taux départemental
Taxe foncière non bâti	36.48%

ACCORD A L'UNANIMITE

• **Résultats 2021**

Madame le Maire présente les premières estimations du compte administratif du budget principal 2021, elle précise qu'après consolidation, ils pourront faire l'objet d'une étude en février pour la construction du budget 2022.

Ces premiers éléments montrent que les finances communales s'améliorent, notamment grâce à une gestion très rigoureuse des fonds publics.

Le résultat en fin d'année est positif, il sera nécessaire de poursuivre avec prudence dans les prévisions d'investissement 2022 en provisionnant deux années de remboursement au capital des emprunts afin de ne pas être touchés par d'éventuelles mauvaises surprises.

2. Administration générale

• **Télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique, une nouvelle évolution est apportée concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Désormais, il est nécessaire de transmettre les pièces via l'application @CTES.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la télétransmission des actes de commande publique et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture.

ACCORD A L'UNANIMITE

3. Intercommunalité

• **Compte-rendu conseil communautaire du 16 décembre (Pierre ROSET)**

Lors de ce conseil communautaire, il a notamment été attribué une subvention de l'Etat pour la programmation culturelle 2022. La convention entre la CCDSV et l'harmonie de Trévoux – école de musique a été renouvelée jusqu'en 2025. La commune de Sainte-Euphémie et notamment l'association « Le comité des fêtes de Sainte-Euphémie » a demandé un soutien financier à la CCDSV pour subventionner le concert du nouvel an, ce concert va permettre un rayonnement intercommunal et se trouve en adéquation avec le projet culture de la communauté de communes.

La convention de superposition d'affectation avec VNF pour le chemin de halage a été renouvelée, cette convention a pour objet l'aménagement l'exploitation, l'entretien, la maintenance et la surveillance de l'itinéraire véloroute Voie Bleue sur la rive gauche de la voie d'eau « La Saône » sur une longueur de 17,7 km.

PREND ACTE

• **Rapport d'activité 2020 du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (Christine FORNÈS)**

Le syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) concerne 49 communes et est géré par 25 délégués.

Le périmètre couvert comprend 10 affluents de la Saône, 180 km de rivières, 397 étangs et 350 km de fossés.

Plusieurs opérations ont été menées courant cette année : la création et la restauration de mares (16 227.72€), l'installation d'abreuvoirs et la mise en défens des milieux (11 778.45€), la restauration des fossés (9 000€), la lutte contre les espèces invasives (4 265.60€), l'entretien des haies (725.40€), le projet de travaux de restauration sur la Mâtre qui a permis un retour de la truite (47 661.52€ coût estimatif), l'entretien et le suivi d'ouvrages.

Le SRDCBS propose des animations à destination des écoles, et interviendra auprès de toutes les classes de primaire à l'école d'Ambérieux en Dombes

PREND ACTE

4. Personnel

- **Bilan social 2021 (Pierre ROSET)**

Une présentation des activités des services a été effectuée.

5. Vie locale

- **Compte-rendu des commissions municipales**

Vie locale : la commission travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement pour le marché.

Communication : le site internet de la commune devrait bientôt être opérationnel, la société en charge de la refonte du site a proposé à la commission de faire les vérifications avant sa mise en ligne.

6. Questions diverses

- **Ordures ménagères**

Désormais le ramassage des ordures ménagères aura lieu le mardi après-midi.

- **Agenda**

Lundi 17 janvier	17h00 18h30	Commission du personnel Commission culture, tourisme, patrimoine
Jeudi 20 janvier	18h30 20h00	Commission urbanisme Commission travaux
Jeudi 27 janvier	19h00	Commission sécurité routière
Vendredi 28 janvier	20h30	AG Amicale des donneurs de sang (Villeneuve)
Samedi 29 janvier	9h30	AG Anciens combattants
Samedi 5 février		Vente boudins par les pompiers
Mardi 8 février	19h00	Commission vie locale
Samedi 12 février Dimanche 13 février		Exposition photos – objectif en Dombes
Jeudi 17 février	20h30	Conseil municipal
Mardi 8 mars	20h00	AG Passerelle en Dombes
Jeudi 24 mars	20h30	Conseil municipal
Samedi 26 mars	9h00-13h00	Forum de l'armée à Villeneuve (Passerelle en Dombes)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Affiché en exécution de l'article L 2125 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire
C. FORNÈS



